



La Camusière 18 Rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN
Tél 02 47 85 11 11 Fax 02 47 85 11 12
Email : sudptt.36-37@wanadoo.fr
site : <http://sudptt36-37.org>

AVIS DE TEMPETE SUR TOURS – MARCEAU!

Le 28 octobre dernier, nous sommes allés à la rencontre des collègues de Tours Marceau afin de discuter avec eux du nouvel accord signé sur leur établissement par FO.

Un accord minoritaire, pour quoi faire ?

Alors que FO ne représente à peine plus que 35 % des suffrages sur cet établissement, il engage le sort de l'ensemble du personnel sur cet accord.

Notons qu'au Comité Technique le précédant, toutes les organisations syndicales, **y compris FO**, avaient voté CONTRE le projet. Pourquoi ? Parce que, notamment, la réorganisation prévoyait 9 nouvelles suppressions de positions de travail et instituait la pause méridienne.

Une prime de 150 à 300 euros : c'est la fête !

Une prime liée à cette organisation sera versée à une grande partie du personnel soit 150 euros et 300 euros pour les collègues dont la tournée actuelle est démontée. Elle est censée compenser la perte des indemnités de collation (environ 40€ / mois) et de la pause journalière de 20 minutes. Prenons nos calculs : 150 euros représentent 2 à 4 mois d'indemnités et 300 euros, au mieux, 7 mois.

Ce qui veut dire qu'après, vous perdrez pour toujours, selon les cas (si prime collation de 2€ + tickets resto à 2,80€ x 20 jours...), entre 40 et 100 euros par mois de pouvoir d'achat ! Bonjour l'accord !

Une réorganisation menée à la hussarde

Le DET s'est engagé à chercher des points de restauration collective afin que chacun-e puisse en bénéficier. La réorganisation a été calculée en dehors de tout bon sens puisque ces éléments n'ont pas été pris en compte. Ainsi, des collègues se sont vu proposer des points de restauration en dehors de leurs tournées. Résultat, le temps pour arriver au point de restauration défini, le Haut Le Pied, le temps d'attente aux caisses n'existe pas pour La Poste (notamment pour tous les facteurs qui vont devoir manger à la cantine au milieu des 1500 étudiants...) et nos collègues vont se retrouver dans l'obligation de manger en quelques minutes puisque le haut le pied n'est pas pris en compte malgré ce qui était indiqué dans les directives nationales. Pour d'autres points de restauration proposés, le ticket restaurant est très loin de couvrir ne serait-ce que la moitié du prix du repas proposé...

Un Travail de sagouin adoué par une organisation syndicale minoritaire !

Nombreux/breuses sont nos collègues qui nous ont exprimé leur exaspération et leur colère devant cette politique du fait accompli qui aura pour effet immédiat une augmentation des charges au travail, une diminution à terme du pouvoir d'achat, une augmentation du stress au travail et l'absence de tout dialogue social digne de ce nom.

Enfin, çà c'est cadeau (dans l'accord, selon le trafic, un nombre de tournées renforts est prévu « hors absences inopinées »...) : Définition du mot **Inopiné** : « *Qui survient sans être prévu ou attendu...* »

Nous vous proposons de vous rencontrer une nouvelle fois, le lundi 23 novembre à partir de 13h30, salle des facteurs afin d'élaborer tous ensemble une ri-



Quelques extraits de la note de cadrage « mise en place de la méridienne » du siège de La Poste, note du 23 juillet 2015 : que dit-elle...?!?

... Que la Direction de Marceau est complètement en dehors des clous !

... Et incapable d'appliquer les propres règles nationales de

« La durée de la coupure méridienne est respectée. Si la fin de sa vacation avant la coupure méridienne est retardée, le temps de cette dernière est toujours garanti. Le temps supplémentaire est alors comptabilisé. »

A Marceau : RIEN!

« Sur chaque tournée, au moins une solution de restauration est accessible toute l'année y compris pendant les vacances scolaires pour tout agent affecté sur une tournée de façon permanente ou provisoire. Tous les points de restauration doivent être connus au moment du découpage pour garantir que chaque tournée dispose d'un point de restauration, que le trajet du point le plus proche de la tournée au lieu de restauration (HLP) est inclus dans le temps de travail et compatible avec les heures de coupure. Si l'agent ne retient pas la solution de restauration proposée par l'organisation mais préfère la restauration à son domicile, il doit demander l'accord explicite du Directeur d'Établissement pour l'utilisation du véhicule de service. » TOUT FAUX!

« L'organisation en horaires mixtes intègre la possibilité pour l'agent de pouvoir vaquer librement à ses occupations pendant la coupure méridienne et de ne plus avoir de lien de subordination avec l'employeur. Sur chaque tournée, le facteur doit disposer des moyens de sécuriser le produit (dépôt relais, local vélos, antivol,....). »

« A défaut de solution de restauration collective de proximité, un local chauffé ou un emplacement de restauration respectant les conditions d'hygiène est mis à disposition. »

« Si aucune solution de restauration (local ou restauration collective...) n'est trouvée par le Directeur d'Établissement, pour au moins une tournée, l'organisation de cette équipe avec coupure méridienne ne peut être mise en œuvre. »

Cette règle là, ils l'ont carrément zappée!

La Poste!

NOUS DEVONS REVENDIQUER TOUS ENSEMBLE :

- Calcul intégré des HLP pour se rendre aux points de pause